

**COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE****S E C R E T A R I A T P E R M A N E N T****PROJET DE DÉVELOPPEMENT  
DES INFRASTRUCTURES LOCALE PHASE 2 (PDIL2)****AVIS A MANIFESTATION D'INTERET****POUR LE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEFINITIF D'UN CANAL EN TERRE EXISTANT D'UNE LONGUEUR DE 1 100 ML A PORT- GENTIL, DANS LE QUARTIER BALISE, REPARTIS EN TROIS LOTS (LOT 1 : 166ML, LOT 2 : 394 ML, ET LOT 3 : 537 ML)**

<b>Date de publication</b>	:	<b>29 avril 2019</b>
<b>Financement</b>	:	<b>BIRD</b>
<b>Identification</b>	:	<b>P151077</b>
<b>N° Accord de Prêt</b>	:	<b>8564-GA</b>
<b>No. de référence</b>	:	<b>AMI/03-2019/UCP</b>

Le **Gouvernement gabonais** se propose de financer avec l'appui de la **Banque mondiale** le Projet de Développement Local dénommé **Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL)** dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. **Ce projet est exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE).**

Les TIPPEE ont été mis en place par le Gouvernement aux fins d'améliorer (1) l'accès des populations des quartiers sous intégrés aux services de base et (2) l'accès durable des PME aux marchés de travaux de génie civil et de construction.

Le Secrétariat Permanent (SP) de la Commission Nationale des TIPPEE (agence d'exécution) se propose d'utiliser une partie des fonds du prêt pour réaliser des travaux de voirie et drainage urbains. Ces travaux seront exécutés par des petites et moyennes entreprises (PME) locales utilisant des méthodes à haute intensité de main d'œuvre dites HIMO.

La coordination, le suivi, le contrôle et la supervision desdits travaux seront confiés à des bureaux d'études.

Le présent avis consiste à définir la mission complète du prestataire pour la surveillance et le contrôle (contrôle de qualité et des quantités) des travaux d'aménagement définitif d'un canal en terre existant d'une longueur de 1 100 ml à Port- Gentil, dans le Quartier Balise, répartis en trois lots.

**I- DEFINITION DE LA MISSION :**

La mission comprendra deux (2) tranches :

**1°) Tranche 1 : Contrôle, surveillance, coordination et suivi des travaux**

Contrôle, surveillance, coordination, suivi administratif et financier des travaux d'aménagement définitif du Canal existant. Le Maître d'œuvre sera, dans ce sens, responsable du respect strict du planning général des travaux, ainsi que des délais d'approbation, des réceptions de travaux d'exécution du projet dans la Commune de PORT- GENTIL, au quartier Balise, pour les lots ci-après :

- **LOT 1 : 166 ml ;**
- **LOT 2 : 394 ml ;**
- **LOT 3 : 537 ml.**

Il devra également s'assurer que la qualité des travaux du point de vue géotechnique est conforme aux dispositions des marchés des Entreprises :

- Assistance au Maître d'Ouvrage dans la rédaction des propositions des avenants au Marché de base des Entreprises adjudicataires ;
- Assistance au Maître d'Ouvrage dans l'estimation de l'impact financier et contractuel des modifications des ouvrages ;
- Dans la mission de suivi des délais de mise à disposition des sites des ouvrages demandés ;
- Assistance aux Entreprises dans la mise en place d'un plan d'autocontrôle qualité (PAQ) et d'un plan hygiène-sécurité-environnement (PHSE). Sur le plan pratique, pendant les travaux, Le "Maître d'Œuvre" s'assure :
- De la surveillance continue des travaux par l'intermédiaire d'un Surveillant de travaux désigné qui est son représentant permanent sur le terrain ;
- De la visite hebdomadaire du chantier avec le représentant de l'entreprise en vue d'identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux et mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toutes instructions nécessaires pour assurer l'efficacité de la poursuite des travaux ;
- De faire le compte-rendu de visite sera consigné dans un cahier de suivi de chantier tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l'application des recommandations ;
- Du contrôle et de la certification des décomptes et du visa du certificat de paiement ; et
- D'être l'interlocuteur permanent de l'entreprise pour toute question relative à l'exécution des travaux.

**Le Maître d'œuvre devra aider, autant que de besoin, les PME dans la planification et la programmation des travaux d'aménagement définitif du Canal existant, et de les assister dans la résolution de tous les problèmes techniques qui pourraient**

**survenir au cours de la réalisation desdits travaux. Il devra notamment veiller à la régularité des approvisionnements des chantiers.**

Au cours de sa mission, le Maître d'œuvre devra relever toutes les insuffisances techniques, organisationnelles et opérationnelles ou administratives des PME qu'il constatera afin de proposer au Maître d'Ouvrage un programme de formation appropriée pour les PME.

**2°) Tranche 2 : Réception provisoire et définitive ( ?? ) des travaux**

Le Maître d'œuvre devra assister le Maître d'Ouvrage, d'abord à la réception provisoire des travaux. Il doit, de ce fait, rédiger un rapport de réception définitive des travaux. Il doit également vérifier et approuver les plans de récolement des ouvrages réceptionnés de manière définitive.

**I. Qualification et expérience**

La Commission Nationale des TIPPEE invite les firmes de consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

Le Bureau d'Etudes devra avoir :

- une expérience de cinq (5) ans dans le domaine des études techniques et suivi des travaux de bâtiments, de voiries et de routes d'accès similaires, d'environnement et des études économiques au présent projet ;
- de références de projets (minimum 3) avec des missions de maîtrise d'œuvre de travaux similaires ;
- un certificat valide ISO 9001 pour la conception d'ouvrages publics.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, Version Révisée en Juillet 2014, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet /une firme sera retenu (e) et consulté (e) à partir de la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (QC)** et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID – Version de Janvier 2011, Version Révisée de Juillet 2014", et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires **par courrier électronique à : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org)** et **[fmongo@cntippee.org](mailto:fmongo@cntippee.org)** ou **par téléphone au n° (+241) 01 73 19 63 ou 04 12 45 45 aux heures suivantes : de 8h00 à 16h00 (heure locale).**

Les plis porteront la mention suivante : **× MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEFINITIF D'UN CANAL EN TERRE EXISTANT D'UNE LONGUEUR DE 1 100 ML A PORT- GENTIL, DANS LE QUARTIER BALISE, REPARTIS EN TROIS LOTS (LOT 1 : 166ML, LOT 2 : 394 ML, ET LOT 3 : 537 ML) ×**

Les Manifestations d'intérêt (MI) écrites en français en Cinq (05) exemplaires (un (1) original et (4) quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, **au plus tard le 18 mai 2019 à 12 heures 00.**

**Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)**

**Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117**

**BP : 22 Libreville/ Gabon**

**Tél. : (+241) 01 73 19 63**

**E-mail : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org) /[fmongo@cntippee.org](mailto:fmongo@cntippee.org)**